

MARRAKECH – Consultation avec l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT)
Mercredi 9 mars 2016 – 17h15 à 18h30 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

JONATHAN ZUCK: Pour les participants à distance, je vous annonce que nous allons commencer dans deux minutes.

Bien, nous allons commencer. Merci à tous et bienvenus à cette séance de révision et de participation de l'équipe de révision de concurrence, confiance, et choix du consommateur. Si vous participer à distance ou par téléphone, nous allons publier des enregistrements MP3 à la fin de la session pour que vous puissiez nous faire parvenir vos contributions.

C'est la flèche du pointeur? Nous avons des problèmes techniques pour passer les diapos. Le personnel technique m'a dit qu'il faudrait que j'aie la possibilité de le faire avec ce pointeur, mais ça ne semble pas fonctionner.

Bien. Comme contexte, on commence déjà à voir passer les diapos, je dirais que c'est la diapo n° 7. C'est la diapo n°2, c'est bon? D'accord.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Merci à tous, et bienvenus encore une fois. La révision de concurrence, confiance, et choix du consommateur était une des révisions qui a été demandées par l'affirmation d'engagement, et qui fait partie de la proposition de responsabilité qui a été intégrée aux statuts constitutifs dorénavant. On nous avait demandé de faire une révision de la mesure dans laquelle le programme des nouveaux gTLD avait encouragé la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs, ainsi que l'efficacité du processus de candidature et d'évaluation, ainsi que les sauvegardes.

Voici le concept qui a mené à cette révision. Comme vous voyez sur l'image, on a une équipe de révision qui est formée de 17 personnes au total. Au sein de cette équipe, on a assuré la diversité géographique. Vous voyez ici d'où viennent les membres du groupe. On a 4 experts indépendants. Le groupe est également intégré par des représentants du PDG de l'ICANN, et du président du GAC, ainsi que des membres de la communauté.

Diapo suivante. Ici, vous voyez la distribution des membres. On a des représentants des SO et AC, des représentants donc de la GNSO, de l'ALAC, du GAC, et de la ccNSO. On a également des experts indépendants qui conformeront le groupe, et des représentants du PDG de l'ICANN, et le président du GAC.

Diapo suivante. Nous avons divisé le travail en trois sous-équipes. Une s'occupait de la concurrence et du choix du consommateur, une autre s'occupait de la confiance du consommateur et des sauvegardes, et troisièmement, du processus de mise en application et d'évaluation. Le processus de dépôt de candidature et d'évaluation.

Nous avons un plan de travail que nous avons mis en œuvre, qui était pour déterminer quels étaient les aspects clés sur lesquels il fallait se concentrer. On vous a demandé de nous aider à définir quels étaient les domaines de travail clés. On a défini des ensembles de données. Pour ceux qui ne connaissent pas les domaines, on a préparé des documents qui comprennent les informations recueillies au cours des dernières années, qui informeront la révision, et les études économiques de la première étape, et le sondage de titulaires de noms de domaines et des utilisateurs pour l'étape 1.

Et les résultats seront publiés en juin, et les résultats de l'étude économique aussi, seront publiés à cette même date. On s'attend à recevoir des recommandations à la suite de cette date de publication, et de travailler peut-être sur le processus d'évaluation des nouveaux gTLD qui pourront peut-être déjà commencer à utiliser certaines des conclusions de notre étude.

Après cela nous allons publier une version préliminaire pour consultation publique avec des recommandations qui seront également publiées pour consultation publique. Et nous comptons donc publier le rapport final vers la deuxième moitié de l'année prochaine.

Nous avons donc divisé le travail en sous-équipes, et nous avons trois présidents des sous-équipes, dont Jordyn Buchanan, qui préside la sous-équipe de concurrence et de choix du consommateur. L'équipe de confiance et de sauvegarde du consommateur est présidée par Laureen Kapin, et nous avons quelqu'un qui va présider le troisième groupe.

Je vous présente maintenant Jordyn Buchanan, qui va présenter les sujets liés à la concurrence et au choix du consommateur.

JORDYN BUCHANAN :

Merci Jonathan.

Pour pouvoir planifier nos travaux, comme disait Jonathan, dans le plan de travail général, la sous-équipe de concurrence et de choix du consommateur s'est concentrée sur les travaux à faire, ce que nous avons fait à travers des questions que nous avons publiées, auxquelles il nous semblait qu'il serait bon de répondre au cours de la révision. Nous avons consacré un peu de

temps à la rédaction de ces questions, parce qu'on ne voulait pas publier toutes les questions existantes concernant la concurrence et le choix du consommateur, mais plutôt parce qu'il ne semblait qu'il fallait que l'on publie les questions les plus importantes, et que c'était sur cette question que nous allions pouvoir obtenir des informations pertinentes au cours de la révision.

Dans le cadre de cet exercice, nous avons également évalué les sujets que nous avons essayé de classer selon la priorité, qui pourrait être plus ou moins haute.

Je vais d'abord présenter les sujets qui nous semblaient être des questions prioritaires, et nous voudrions avoir les retours de la communauté sur ces domaines. Est-ce qu'on est sur la bonne voie? Est-ce que les sujets qui ont été identifiés comme prioritaires sont les sujets qui vous semblent prioritaires? Comme Jonathan l'a dit, nous allons travailler là-dessus les prochaines semaines et les prochains mois. Donc nous devons absolument savoir si nous nous concentrons sur les bonnes questions, pour obtenir les bonnes données. L'idée est que cette révision se fonde sur des mesures et sur des données et des faits spécifiques, plutôt que de donner nos opinions.

Pour ce faire, nous avons essayé d'obtenir les bonnes données, ce qui prend du temps parfois. On a trouvé deux études qui ont déjà été faites pour soutenir notre travail. L'une par l'équipe de Nancy, qui évaluait les aspects comparatifs, et l'équipe de Nielsen, qui a fait un sondage comparatif. Ces deux études seront utilisées au cours de la deuxième étape. Nous essayons de reprendre le travail sur les annonces pour pouvoir commencer à travailler tout de suite.

Je vous expliquerai tout de suite quelles sont les questions clés que nous avons identifiées, et par la suite nous allons donner l'occasion à la communauté de nous dire si on est sur la bonne voie ou pas.

Dans le domaine de la concurrence, nous avons identifié 5 questions clés auxquelles nous essayons de répondre. Les deux premières questions sont assez évidentes. D'une part, est-ce que les lancements des nouveaux gTLD dans la série de 2012 a fait un bon travail pour l'encouragement de la concurrence au niveau du prix surtout, pour encourager le choix du consommateur, et réduire les prix ?

En même temps, on voudrait savoir si le lancement des nouveaux gTLD a eu un impact sur la concurrence autre qu'au niveau du prix. Est-ce que les registres offrent de nouvelles

caractéristiques ? Est-ce que les utilisateurs sont attirés par ces nouvelles fonctions, par ces nouveaux gTLD ? Et est-ce qu'ils choisissent d'utiliser les nouveaux gTLD parce qu'ils sont enthousiasmés par la possibilité d'avoir d'autres mots ? Donc on évalue la concurrence au-delà du prix aussi, comme vous voyez.

Un des résultats que nous avons identifiés est le fait que la plupart des prix de ces nouveaux gTLD sont un peu plus élevés que les TLD hérités. Et on voulait voir si cela était une mesure efficace pour mesurer la concurrence.

La troisième question porte sur un domaine plus compliqué. Lorsqu'on parle de concurrence, on parle de concurrence entre acteurs, entre qui, et dans un marché spécifique, pour vendre un produit. Et donc l'autre question est « quoi », qu'est-ce qu'on vend ? Je pense donc que ce sera très difficile de comprendre quel est le marché dont on parle. Et il sera également difficile de voir si un titulaire de nom de domaine essaye d'acheter un nom de domaine de premier niveau, et s'il a le choix entre différents bureaux d'enregistrement ou pas, ou si les titulaires de nom de domaine dans une région ont à choisir entre le ccTLD local, ou un ensemble de ccTLD. Si quelqu'un veut publier un site web sur la photographie et qu'il y avait des TLD similaires qui pourraient faire la commercialisation de ce qui l'intéresse, il aurait le choix. Dans notre sous-équipe, nous avons beaucoup d'économistes

qui ont suggéré qu'il est fort probable que l'on n'arrive pas à répondre à cette question de manière définitive. Donc il faudrait voir les résultats du marché et les effets sur la concurrence. On abordera la question de différents points de vue.

La quatrième question dans le domaine de la concurrence est qu'au lieu d'évaluer la concurrence entre TLD, il faut évaluer comment cela a affecté les différents canaux de vente, les différents moyens de vente. Parce que vous savez qu'ici à l'ICANN, les TLD vendent à travers les bureaux d'enregistrement. Ils ne vendent pas directement au public. Donc il faut voir si le lancement des nouveaux gTLD a eu un impact ou pas au sujet de la concurrence entre les bureaux d'enregistrement et / ou entre les revendeurs.

Finalement, la cinquième question est un sujet dont les consommateurs ont entendu parler, un sujet qu'ils connaissent. S'ils ne connaissent pas le produit ou le service, il n'y aurait pas moyen de l'acheter. Donc voilà les questions clés, la cinquième étant s'ils connaissent suffisamment le produit pour qu'il y ait une concurrence.

J'ai identifié les sujets, est-ce qu'on devrait - ? Vous me permettez de présenter les autres diapos ? L'autre sous-équipe se concentre également sur un autre domaine qui est le choix du

consommateur. Et là-dessus, nous avons identifié trois questions clés.

La première est si le fait que la segmentation et la réglementation de l'espace de noms aient davantage de profondeur ajouterait de la valeur à la navigation de l'espace de noms par les consommateurs. On a par exemple .pharmacie qui est consacré aux pharmacies, ou .photo, qui n'est pas limité aux photographes, qui est accessibles à toutes les personnes qui veulent publier des photos. Ces nouveaux TLD divisent l'espace de noms, et lui donnent une segmentation et une réglementation que l'on n'avait pas auparavant. Les personnes qui vont naviguer sur Internet ont besoin d'aide peut-être pour trouver les contenus auxquels ils veulent accéder, dans ce nouveau cadre bien sûr. Les noms de domaine sont enregistrés, et cela a plutôt trait au sujet de la concurrence, pas tellement à la question du choix.

D'autre part, on se demande si les bénéfices de l'augmentation dans la quantité de choix ont compensé le potentiel de confusion au niveau du coût. Auparavant, les personnes étaient habituées à avoir très peu de TLD. Et le fait qu'on puisse avoir plus de TLD en ce moment pourrait ajouter une valeur, ou pas. C'est ça qu'on veut évaluer. Si ça ajoute de la valeur, ou si ça complique le processus pour le consommateur.

Et la troisième question porte sur le fait de savoir si les consommateurs des différentes régions, ou qui parlent différentes langues, ou qui utilisent différents scripts, trouvent des bénéfices à différents niveaux à travers les nouveaux TLD. On veut savoir si les personnes en Amérique du Nord tirent les mêmes bénéfices des TLD que les personnes en Afrique, ou si les Anglophones ont les mêmes bénéfices que les Thaïlandais par exemple. Parce qu'ils ont les mêmes choix et les mêmes options.

L'autre question qui reprend cela est le fait que même si les TLD fournissent davantage de choix, il faut voir si les clients ont suffisamment d'endroits où acheter les noms de domaine. On doit évaluer tout cela.

Voilà les questions clés que nous avons identifiées comme prioritaires, sur lesquelles nous allons nous concentrer d'emblée. Et nous avons également identifié d'autres questions qui ne sont pas prioritaires. Par exemple.

On se demande si les différents types de TLD, parce que vous saurez qu'il y a des candidats qui ont représenté des communautés d'un type, et se sont présentés comme communauté, mais il y a eu d'autres candidats aux TLD qui étaient des TLD géographiques, comme .berlin, ou .nyc. Ce serait des exemples de noms géographiques. Je sais qu'il y a

également d'autres TLD de marques. Or, étant donné qu'il y a différents types de TLD, on veut savoir si cela fournit davantage de choix à un autre niveau. Ce qui est important est de voir si on voit davantage de concurrence en vertu de ces différents types de TLD. Cela a été identifié comme étant une question non prioritaire, bien sûr.

D'autre part, on a une deuxième question qui est liée au fait que beaucoup de registres ont la possibilité d'agir différemment dans la manière de distribuer les noms aux personnes. Il y a des bureaux qui ont des ventes aux enchères, d'autres qui ont des listes de prix, d'autres qui ont des programmes à part desquels ils donnent la priorité au lancement des différents noms de domaine. Donc on veut savoir si les personnes les utilisent mieux qu'auparavant, en vertu de ces différents moyens de distribution. C'est une question un peu plus difficile, même la définition de ce qui est « mieux » est difficile.

D'autre part, on se demande quel est l'effet des nouvelles technologies telles que l'application, ou les réseaux sociaux dans l'utilisation des noms de domaine. Les personnes pourraient peut-être vouloir utiliser les TLD, mais peut-être qu'elles ne voudraient pas le faire, parce qu'elles utilisent d'autres technologies. Donc ce qu'on veut mesurer, c'est la question de la concurrence liée à cela, avec d'autres moyens de

communication. On essaye d'évaluer comment on pourrait mesurer cela. Ce qui est compliqué ici est la capacité de comprendre vraiment les effets. C'est ce qui nous empêche un peu d'aborder la question tout de suite. En même temps, on ne sait pas si le moment est déjà venu où on a suffisamment d'informations pour pouvoir considérer tout cela, ou si c'est un peu trop précoce. Mais au moins, ce sera intéressant d'obtenir des informations, parce que la GNSO surtout a un autre PDP en cours d'élaboration pour créer de nouvelles séries de nouveaux gTLD.

D'autres questions sont liées, il y a la question de savoir si un TLD devrait avoir une taille définie pour pouvoir survivre, si cela définit les opérations du TLD. Et même si la concurrence est bonne, ou si elle n'est pas suffisamment bonne, il faut de toute façon évaluer si ce manque de mise à jour correspond au succès ou à l'échec des TLD. Si les personnes utilisent les TLD, on ne devra peut-être pas évaluer cette question.

Donc le plan, le plan que nous allons suivre pour nos travaux, si les personnes ont des suggestions de ce qu'on devrait évaluer, de ce qui n'est pas intégré dans cette liste, on serait intéressé de savoir cela. Je pense que Jeff veut prendre la parole. Allez-y.

JEFF NEUMAN : Je l'ai dit avant dans la réunion du ccTLD, je pense qu'un domaine sur lequel nous devrions nous pencher, c'est de savoir quelles sont les règles de séparation au niveau des registres, pour voir la concurrence, et si les partis se détournent par rapport à ces règles, s'ils les respectent ou pas. Il devrait y avoir un ensemble de règles de séparation dans cette série, mais je pense qu'on a toujours pensé que cela allait être analysé et révisé afin que l'on puisse analyser les contraintes ou le manque de contraintes de manière appropriée.

JORDYN BUCHANAN : Oui, vous avez raison. C'est vrai, cela inclue la notion de savoir, quelle est cette séparation, et bien sûr, on va ajouter cette question qui est importante, et nous allons l'ajouter à notre liste.

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui veut se joindre à nous ? Au niveau de la table ?

ALIX : Je suis Alix, je travaille pour .centr. Les ccTLD en Europe, nous avons vu qu'il y a beaucoup de membres qui utilisaient l'index HHI pour évaluer la concurrence dans leur propre marché. Je

voulais dire tout simplement que ces données seront disponibles, elles pourront être utiles pour vous peut-être.

JORDYN BUCHANAN : Oui. Nous avons reçu certaines informations de CENTR aujourd'hui, et nous avons reçu des informations supplémentaires très récemment. Je ne suis pas un expert en économie, mais j'ai entendu dire que les économistes de notre équipe se sont montrés intéressés par ces informations. Nous allons nous pencher là-dessus.

Et ensuite, il faut voir la notion de concurrence entre gTLD, ccTLD, dans le marché. Pour voir si la division se fait au niveau des pays, ou au niveau des continents. Alors quelles seraient les alternatives au moment d'enregistrer ? Nous sommes preneurs pour cette proposition de nous faire parvenir des informations.

Carlos voudrait faire un commentaire.

CARLO : Oui, c'est un commentaire pour Jeff. Le rapport d'analyse a analysé toute la chaîne de valeurs, du coût des noms de domaine, versus le coût d'avoir un site web, un courrier électronique, etc. Donc ce n'est pas limité aux registres, aux

bureaux d'enregistrement. Mais aussi au coût complet pour le titulaire de nom.

JORDYN BUCHANAN : Alice ?

ALICE JANSEN : Merci Jordyn. Il y a une question sur Adobe Connect d'un participant à distance Aaron Pace. Les consommateurs sont confrontés au comportement abusif au niveau des TLD. Y a-t-il moyen de faire face à ce problème dans des extensions ? La question est la suivante : est-ce que le groupe pourrait être intéressé à se pencher sur cette question pour mieux avertir les consommateurs ?

JORDYN BUCHANAN : Les enquêtes - je pense que cette question s'applique plutôt au sous-groupe qui va présenter son travail bientôt sur la confiance du consommateur. Je pense que cette question, nous allons la poser à ce groupe, et on y répondra plus tard, parce qu'elle concerne plutôt la question de la confiance du consommateur.

Je vais donc passer la parole à Lauren.

LAUREEN KAPIN :

Bonjour, merci Jordyn. Je vais me focaliser sur les protections et la confiance du consommateur. Je vais vous faire un aperçu, vous donner un aperçu très général sur les domaines que nous avons identifiés jusqu'à présent. Puisque je parle de préliminaire, cela veut dire que les personnes qui sont dans la salle ou qui nous suivent à distance peuvent nous donner des retours d'information pour nous dire s'ils considèrent – on considère nous que c'est un processus en évolution - donc nous voudrions obtenir de la part des gens qui suivent ces discussions leur avis, pour voir si ces domaines sont appropriés pour notre étude. Ce qu'ils en pensent.

Voici donc ces domaines que nous avons identifiés. Ce sont des éléments de base que nous avons.

Tout d'abord, est-ce que le public peut naviguer et utiliser les nouveaux gTLD de manière sûre, en sécurité ?

Ensuite, quel est l'impact des engagements en matière de sécurité publique, PIC, et de protection des nouveaux gTLD ? Il y a eu un avis du GAC sur les protections, les sauvegardes des gTLD, et cela porte sur le fait que les contrats peuvent contenir des engagements en matière d'intérêt public, PIC.

Ensuite, risques de confusion sur l'abus de DNS.

Quatre, pays en développement.

Et le cinquième domaine est marques déposées.

Voilà un peu les domaines sur lesquels nous allons nous concentrer pour étudier la question de la protection et de la confiance du consommateur.

En ce qui concerne la navigation et l'utilisation sûre, en sécurité, des noms de domaine, l'une des questions principales que nous allons nous poser, est le fait de savoir si le public peut atteindre la destination qu'il souhaite atteindre. Est-ce que cette destination est sûre? Et le fait de savoir combien de consommateurs sont au courant de ce que c'est qu'un gTLD. Nous pensons que cela est un sujet important. Par exemple, en ce qui concerne cette connaissance des consommateurs, il faudrait savoir quelles sont les attentes des consommateurs vis-à-vis des gTLD dont le nom a plus d'informations. Par exemple, .dot, ou .com, c'est différent de .pharmacie, ou .banque. Nous voulons savoir quelles sont les attentes du public par rapport à ces noms qui sont plus détaillés.

Une autre question : est-ce que les consommateurs savent à qui signaler des problèmes ?

Voilà un peu les domaines.

En ce qui concerne l'impact des PIC et des protections, nous analysons quel est le rôle des sauvegardes dans les nouveaux gTLD. Les nouveaux gTLD bénéficient de plus de protection que les gTLD hérités. Et donc quel est l'impact de cette différenciation ? Les PIC sont en train d'être mis en œuvre. Nous voudrions savoir si cela est respecté au niveau des contrats. Et il y a tout un éventail de gTLD, qui va de gTLD qui sont très généraux au niveau de leur nom et qui couvrent des domaines très généraux comme email ou photo, jusqu'à des TLD qui appartiennent à des secteurs hautement réglementés tels que .banque ou .pharmacie ou .compte.

Nous voulons savoir si ces engagements en matière d'intérêt public ont un impact sur la confiance du consommateur vis-à-vis de ces noms de domaine.

Diapo suivante. Ensuite, notre troisième domaine est le risque de confusion et les abus, ou l'utilisation malveillante du DNS.

La première question que nous nous posons est de savoir si le consommateur risque d'être porté à confusion avec des chaînes de caractères qui sont similaires. Il existe donc une similarité, par exemple qui peut avoir trait au singulier versus le pluriel, ou encore des noms qui peuvent être similaires quant aux lettres

qu'ils contiennent. Et cela peut porter à confusion. Cela peut avoir un impact sur la confiance du consommateur.

Ensuite, quand on pense à une utilisation malveillante du DNS, on pense au réseau zombie, à l'hameçonnage, au phishing. Nous sommes en train de collecter davantage de données pour pouvoir comparer l'utilisation malveillante du DNS avec les gTLD hérités, et avec les nouveaux gTLD. Attendez, ne changez pas la diapo encore.

Ensuite, nous allons nous pencher sur ce marché dans les pays développés. C'est un domaine assez intéressant. Si nous analysons cela, du point de vue de la confiance publique, la question est de savoir est-ce que la faible participation des pays en développement au processus des nouveaux gTLD a un impact sur la confiance des consommateurs vis-à-vis de l'utilisation de ces nouveaux gTLD ?

Et finalement, il y a les questions liées aux marques déposées qui peut avoir un impact sur la confiance des consommateurs. Par exemple, est-ce que l'absence de restrictions qui peut entraîner une baisse de prix au niveau des gTLD, est-ce qu'un prix faible veut dire qu'il peut y avoir une plus grande possibilité d'utilisation malveillante de ces noms de domaine ? Est-ce que ce modèle de prix peut avoir un impact sur le niveau d'abus qui

peut avoir lieu ? Et ensuite, la question des mécanismes de protection de droit, que nous allons analyser.

C'est un peu un détail de ce que nous allons analyser. Si vous avez d'autres domaines que vous considérez importants pour nous, pour analyser –

JEFF NEUMAN :

Merci. Je voulais intervenir par rapport aux PIC, aux engagements en matière d'intérêt public. On a l'impression qu'on fait l'hypothèse que les protections et les PIC sont nécessaires en réalité, et appropriés. Est-ce qu'il y a des études pour voir si ces protections et ces PIC contribuent vraiment à renforcer la confiance des consommateurs ?

LAUREEN KAPIN :

Il y a déjà des données qui comparent les nouveaux gTLD avec les gTLD hérités. Je pense qu'on en conclut qu'il y aura des différences au niveau des abus que l'on pourra retrouver. Et on ne sait pas encore si cela va découler des PIC ou non. Pour le moment, il n'y a pas d'étude concluante qui puisse donner une réponse à votre question. Il faudrait voir d'ailleurs comment cela pourrait être mesuré.

JEFF NEUMAN :

Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a beaucoup – j'essaye de trouver mes mots – il y a beaucoup de discussions disons sur les protections ou les sauvegardes, et sur leur importance pour renforcer la confiance dans la communauté des gTLD. Est-ce qu'on a mesuré si ces protections ont donné lieu au résultat escompté ? C'est ça ce que le GAC essaye de voir. On essaye de voir s'il y a un moyen de mesurer cela. Voilà une première question.

Ensuite, une façon de le faire, c'est de se dire, est-ce que les PIC ont fait une différence au niveau de la confiance des consommateurs par rapport aux TLD qui ne sont pas associés à des PIC ?

En ce qui concerne l'abus du DNS, ou l'utilisation malveillante, quelles seront les exigences au niveau des contrats d'accréditation des bureaux d'enregistrement ? Parce que ce sont des exigences nouvelles au niveau des contrats qui ont pour but de renforcer la sécurité et la confiance dans les TLD. Est-ce que ces nouvelles exigences ont eu pour résultat une baisse dans les cas d'utilisation malveillante du DNS ? Ou bien y a-t-il eu des conséquences inattendues ?

Je ne sais pas s'il s'agit d'une étude formelle ou d'un document, où on avait dit qu'il y avait beaucoup de noms de domaine qui

avaient été supprimés à la suite d'une vérification au niveau du respect des exigences.

Je pense que c'est une bonne opportunité pour prouver que toutes ces mesures sont efficaces pour améliorer l'environnement d'utilisation des TLD. Je fais l'hypothèse que l'une des études va se pencher sur la collision de noms de domaine pour voir si le retard des règles qui sont apparues aura eu des conséquences au niveau de la confiance dans cet espace.

LAUREEN KAPIN :

Je ne suis pas très sûre d'avoir compris votre dernière question.

JEFF NEUMAN :

La collision des noms – il y a eu – Jordyn pourra m'aider. On a dit que si l'on met un nom de domaine immédiatement au niveau de la racine, cela va accroître les possibilités de collision avec des systèmes qui ont été mis en œuvre. Jordyn, s'il vous plait, aidez-moi, je ne sais pas comment expliquer cela.

JORDYN BUCHANAN :

La question est la suivante : on avait l'impression, ou il y avait un risque identifié, comme quoi il y avait des systèmes hérités qui pouvaient utiliser les mêmes espaces de nom de domaine qui

avaient été alloués à travers le programme des nouveaux gTLD. Et l'inquiétude, c'était que ces systèmes hérités entraînent en collision avec ce DNS public. Et on s'attendait à des conséquences négatives, et inattendues. L'ICANN a proposé un mécanisme d'atténuation pour que les opérateurs de registres essayent de prédire quels seraient en quelques sortes les cas de collision pour essayer de les atténuer avant qu'ils puissent avoir lieu.

La question est de savoir si ce plan d'atténuation a eu des conséquences au niveau de la confiance. Je pense que c'était la question que Jeff voulait poser.

JEFF NEUMAN :

Oui, parce que mettre en place ces mesures, est-ce que cela a eu pour conséquence de renforcer la confiance des consommateurs ? Et cela pourrait être en lien avec la confiance, parce que la confiance, c'est l'une des premières raisons pour lesquelles le DNSSEC a été mis en œuvre.

Je n'ai aucune idée de comment cela peut être mesuré, mais cela devrait être mesuré.

JONATHAN ZUCK : Je ne suis pas très sûr que cela puisse se faire pour les nouveaux gTLD, parce que c'est quelque chose qui se produit de manière parallèle, en même temps.

Y a-t-il d'autres questions ? Parce que nous voudrions conclure cette partie de notre présentation. Oui ?

DAVID TAYLOR : Cela concerne ce que vous avez dit par rapport aux sauvegardes et au PIC, et que c'est important de pouvoir mesurer si cela donnait lieu à une augmentation de la confiance par rapport aux cTLD, aux gTLD hérités. Je pense que c'est l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Il est trop tôt dans le processus pour pouvoir collecter des données fiables qui nous permettent de prendre des décisions, notamment au niveau économique.

JONATHAN ZUCK: Steve Metalitz.

STEVE METALITZ : J'ai quelques questions, ou quelques remarques concernant les PIC et les protections. Et quelques réponses à ce que Jeff était en train de dire.

Ma première question concerne un point qui est inclut sur votre diapo, c'est le fait que l'on voie une différence entre les PIC obligatoires et les PIC facultatifs. Vous pourriez voir quelles sont les obligations ou les protections supplémentaires que les opérateurs de registres des nouveaux gTLD ont biffé de leur PIC. Il me semble important de considérer cela. C'est vrai que tout est en train de changer en ce moment. Mais si l'on compte mesurer cela, on pourrait peut-être évaluer les différences.

En même temps, je vois que le conseil d'administration, sur une lettre envoyée au GAC le mois dernier, a dit qu'il pourrait considérer le lancement du nouveau programme des nouveaux gTLD, je pense que c'est bien de cela qu'ils parlent, d'une révision, et que dans ce cadre, on pourrait réviser quelles seraient les meilleures pratiques mises en œuvre à travers les PIC.

Donc vous direz peut-être que les meilleures devraient être reprises, et quelles sont les actuelles. Mais pour répondre au GAC, le conseil a également dit que chacun de ces groupes devrait aussi considérer quels éléments de la communauté devraient présenter des PIC lors du nouveau programme des nouveaux gTLD dans sa prochaine série.

Je me demande si vous avez discuté de ces demandes du con ou si vous les avez reçues même. Je sais qu'ils les ont envoyées au GAC, mais je ne sais pas sils les ont communiquées à ce groupe.

Voilà ce que j'avais à dire concernant les PIC, pour répondre à ce que Jeff disait. Je devrais peut-être vous donner l'occasion de répondre.

LAUREEN KAPIN :

Quant au rapport direct avec le conseil, à moins que Jonathan ait d'autres informations, je dirais que non. A titre personnel, je sais qu'il y a eu certaines discussions avec le GAC. Et je dirais que la question large, en termes généraux, concernant les engagements d'intérêt public, qui comprenaient non seulement les PIC obligatoires, mais également les PIC facultatifs qui ont été soumis, serait une question à considérer au sein de notre groupe.

Vous parlez de l'idée de meilleures pratiques et d'exemples appréciés, je pense que cela pourrait peut-être découler des appréciations de l'équipe de révision. Mais je ne dirais rien d'autre. Je pense que c'est très pertinent.

JONATHAN ZUCK : Permettez-moi de conclure la question concernant les exigences dont parlait Jeff, et de l'effet, ou l'impact. J'ai bien compris ce que vous demandez. Je ne pense pas que ce soit une question liée aux nouveaux gTLD. C'est plutôt une question qui doit être vérifiée pour les TLD hérités je pense. Surtout dans le cadre des exigences de la NTIA. Je n'ai peut-être pas très bien compris.

MEGAN RICHARDS : Je suis membre du GAC, et je voulais revenir sur votre premier commentaire. Le conseil d'administration avait suggéré qu'il y ait un comité qui soit créé avec des membres de l'ALAC et de la GNSO aussi pour évaluer quelles étaient les meilleures pratiques dans les PIC existants, et pour évaluer comment ces engagements pourraient être utilisés d'une meilleure façon, même dans le cadre du lancement de la nouvelle série de gTLD.

Et comme Laureen disait, les sous-groupes s'occupent d'évaluer cela dans plus de détails.

Donc je voulais signaler qu'il y avait ces deux aspects dans la question. Il faudrait vraiment évaluer les données pour voir si on arrive à identifier comment ces engagements ont été appliqués, s'ils ont été utiles. Ils ont été appliqués et utilisés et demandés surtout pour les chaînes de haut niveau. Ce n'est pas une

question d'avoir des engagements pour tout, c'était plutôt ciblé à un public spécifique.

Merci.

JEFF NEUMAN :

Merci. Je pense que l'ICANN applique le mot engagement d'une manière beaucoup plus large que le GAC. On a une spécification n°11 qui est associée aux engagements d'intérêt public qui porte sur les chaînes très sensibles. Je ne m'exprime peut-être pas bien là-dessus, mais c'est vrai que c'était une recommandation du GAC qui a déclenché cette spécification.

Mais de toute façon le GAC recommande des engagements d'intérêt public pour tous les TLD, comme l'analyse technique qu'il faudrait réaliser sur tous les TLD, pour voir s'il y a des réseaux zombie, du logiciel malveillant. C'est de cela que le GAC parle lorsqu'il parle d'engagement d'intérêt public.

Pour répondre à Steve, j'ai regroupé les PIC de 2013 avec les nouveaux gTLD parce que si vous regardez l'historique, l'ICANN avait dit qu'on en pourrait vendre des nouveaux gTLD qu'en signant le RAA 2013. Donc je les ai regroupés. Bien que cela soit peut-être dans deux catégories différentes. Ce n'est peut-être pas à moi de les regrouper. Mais lorsque l'ICANN dit voici ce que

nous avons fait dans le cadre du programme des nouveaux gTLD qui sont maintenant plus sûrs, auxquels vous pouvez faire confiance, je pense que la signature du RAA 2013 est comprise dans la liste de choses qui vous font penser que vous pouvez faire confiance aux nouveaux gTLD.

JONATHAN ZUCK :

Je dirais ici que pour bénéficier Aaron Pace, nous allons considérer la question de la publication et de la publicité dans l'équipe de la confiance, et nous n'allons pas réviser les décisions individuelles du conseil d'administration. Nous allons considérer la question de la publicité.

Nous allons passer à la troisième sous-équipe de l'équipe de révision qui porte sur le processus de dépôt de candidature et d'évaluation des candidatures.

Au début, on avait structuré les travaux de la manière suivante. Ce n'est pas bien articulé, mais on s'était dit qu'il fallait demander si le processus de dépôt de candidature et d'évaluation était efficace au niveau de – et on avait différentes clauses.

D'une part, on se demandait s'il était efficace au niveau d'adresser les nécessités des secteurs, des régions et des

marchés mal desservis. Est-ce que cela dessert la communauté s'il est fourni dans différents domaines, si cela encourage la participation de différents fournisseurs de la région, si cela fournit des mécanismes de résolution de litiges efficaces pour les régions en développement, s'il y avait des barrières d'accès aux participants potentiels des économies émergentes pour les IDN et pour le support ou le soutien aux candidatures qui apparemment n'étaient pas un bon outil, puisqu'on nous a dit que l'outil existant n'était pas bon. On s'est demandé pourquoi.

D'autre part, le processus était-il efficace pour empêcher que la délégation TLD soit nocive, ou qu'elle porte à confusion dans le processus en instance, le processus d'objection en instance, pour les confusions entre chaînes, pour les confusions entre singulier et pluriel, ou les décisions et les recours d'appel qui n'étaient pas cohérentes. On a évalué tout cela pour ces chaînes-là.

D'autre part, le processus était-il efficace pour permettre aux communautés spécifiques d'être desservies d'un TLD pertinent. Comment définit-on les candidats communautaires, et comment consent-on un processus d'évaluation des candidatures qui soit approprié.

On pense souvent aux IDN, mais on pense également au .cat, et comment cela dessert une communauté spécifique. Au sein du groupe, on essaye de trouver un moyen qui nous permette d'évaluer le succès du processus d'évaluation des candidatures pour les candidats communautaires.

Le processus a-t-il été efficace pour fournir une égalité dans la participation au programme ? On avait le risque de trop se centrer sur l'aspect économique, parce qu'il y avait des acteurs qui voulaient désavantager ceux qui ne pouvaient pas participer au même niveau ? Puis y a-t-il eu des barrières linguistiques dans le programme des nouveaux gTLD ? Y a-t-il eu suffisamment d'initiatives de sensibilisation et de diffusion dans ce qui se passait dans le programme, qui ait permis que les personnes participent au programme ? Y a-t-il eu assez d'accès à l'infrastructure pour que les personnes de partout dans le monde puissent accéder au programme des nouveaux gTLD ?

L'autre question est si le processus a été efficace dans le recueil et dans la mise en application des avis de politique publique du GAC. On se demande si la connexion avec le GAC fonctionne de manière efficace. On pense aux engagements d'intérêt public qui sont facultatifs et ceux qui sont obligatoires, si la participation du GAC a été suffisamment précoce, et si les avis du GAC ont été correctement formulés. Tout cela est lié au

processus d'élaboration et de formulation des politiques pour voir ce qui peut être fait, et pour pouvoir faire en sorte que le processus soit plus efficace.

Voilà les questions principales dont nous discuterons concernant le processus de dépôt de candidature et d'évaluation des candidatures. Si vous avez d'autres sujets d'intérêt ou d'autres suggestions de ce qu'il faudrait que l'on discute, qu'on n'a pas présenté, c'est le moment de le faire.

ALICE JANSEN :

On a un commentaire de Lori Schulman qui participe à distance. Elle dit : « Le commentaire de Jeff concernant les PIC est noté, les membres de l'INTA ont déjà augmenté leurs efforts concernant l'application des PIC surtout pour ce qui est des prix. L'ICANN dit que l'application d'un PIC est une réparation privée pour les parties atteintes et que c'est un recours que ces parties peuvent exercer plutôt qu'une responsabilité de l'ICANN. Donc il faudrait analyser l'application des PIC qui pourrait être très utile comme recommandation et pour fournir une orientation dans l'avenir. »

JONATHAN ZUCK : Oui Lori, c'est bien de quoi on discute en ce moment. L'application des PIC fait partie d'un nombre de discussions au sein de l'ICANN, et bien sûr nous avons également repris ce sujet.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

ALICE JANSEN : J'ai une autre question de Lori. « En fait, je pensais que l'on pourrait travailler sur ce type de plan. »

JONATHAN ZUCH : Merci Lori.

[NICK WOOD] : J'ai une question similaire. Est-ce qu'il faudrait parler par les mesures présentées par les registres en même temps que des mesures de l'ICANN dans ce cadre ?

JONATHAN ZUCH : C'est une bonne question. Je pense que vu qu'on a posé ces questions et qu'on essaye d'y répondre de cette manière, on essaye de justement permettre que ce type d'introduction nous permette de décomposer les différentes étapes et les différents

sujets qu'il faudrait que l'on aborde. C'est pour cela que l'on a commencé à travailler en sous-équipe, pour pouvoir mieux nous concentrer sur les sujets d'intérêt. Si la situation change, cela devrait être un résultat de la situation, ça devrait être quelque chose d'organique. Ça ne correspondrait peut-être pas à une question de mise en œuvre. Et ça s'inscrirait dans le cadre du programme des nouveaux gTLD.

[NICK WOOD] :

Ce n'est peut-être pas une question intelligente, mais j'étais intéressé par les candidatures, et par différentes candidatures. Par exemple, shopping, store, ou boutique, ou online shopping en japonais. Lorsqu'on parle de concurrence pour les consommateurs, y a-t-il un moyen qui nous permette d'évaluer cela ? Pourquoi les personnes choisissent d'enregistrer le mot d'une manière et non d'une autre ? Serait-il intéressant de répliquer ce type d'étude dans l'avenir ? Je ne suis pas expert en économie, donc je ne pourrais pas le savoir.

JORDYN BUCHANAN :

Je pense que c'est l'aspect clé d'une des questions que nous avons identifiées au sein de notre sous-groupe. Est-ce que la valeur de ces différentes options pourrait porter à confusion entre les utilisateurs ?

Nous allons considérer cette question. C'est vrai qu'il est peut-être plus difficile d'obtenir les données appropriées pour répondre à ces questions, mais parmi les données que nous allons évaluer, nous allons comprendre les services aux utilisateurs de services internet, et aux bureaux d'enregistrement pour voir comment ils interagissent avec ces différents noms de domaine. Ce serait peut-être les meilleures données pour évaluer comment les personnes ressentent ces modifications.

JONATHAN ZUCK :

Merci.

Concernant à cela, nous avons la question de la définition du marché. Nous essayons de trouver une manière qui nous permette de trouver quel est le marché que nous voulons considérer ou étudier. Et si vous évaluez la dernière version du rapport du groupe du marché et de l'analyse du marché, vous aurez peut-être à faire à une segmentation particulière du marché, comme vous venez de la faire. On a différents noms de domaine pour les courses, différents noms pour la photographie, et chacun peut créer son propre marché et créer une concurrence au sein de ce même marché.

Mais au bout du compte on ne sait pas très bien ce que cela va donner, à quoi cela correspond, parce qu'on ne sait pas quelle est la concurrence entre les différents mots pour les courses, ou les achats, ou si on devrait comparer musique et achats. C'est comme les oranges, les pommes, et les poires. Ce n'est pas toujours évident de les comparer.

[NICK WOOD] :

Oui, c'est la valeur d'être le premier à enregistrer un nom de domaine. C'est cela qui a un impact sur le processus. Je ne sais pas si le fait d'être premier a une valeur ou pas.

JEFF NEUMAN :

Quant au marché, vous devriez peut-être évaluer le fait que lorsque l'accord du .com en 2006, 2007, ou 2008, je ne sais plus, a été signé, le département de la Justice avait réalisé une analyse, que le département du Commerce lui avait demandé, et le département de la Justice a évalué si le .com devrait pouvoir augmenter son prix ou pas etc., et le département de Justice est arrivé à une opinion sur le marché. Ce serait peut-être utile de considérer cette étude. Je peux peut-être la trouver si vous ne l'avez pas, mais ce serait peut-être utile de voir quels étaient les fondements qui ont permis l'augmentation de prix du .com, sur

quoi cette augmentation s'est fondée, et pourquoi il n'y a pas eu d'accord dessus.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec l'équipe de révision du CCT, et on a reconnu qu'il y a eu des chevauchements entre les différents processus des sous-équipes. On s'est rendu compte qu'il y avait des chevauchements entre le travail fait concernant le PDP des processus pour les séries ultérieures des gTLD, et nous allons travailler ensemble avec les autres équipes des CCT pour ne pas doubler nos efforts pour travailler ensemble, plutôt en synergie. Et je suppose que la GNSO aura approuvé ce processus sur les mécanismes de protection de droit, parce qu'on compte lancer un PDP là-dessus.

Pour évaluer les mécanismes de protection de droit, je pense que les travaux seraient différents des processus suivis pour évaluer la concurrence ou la confiance des consommateurs. Les mécanismes de protection de droit auraient-ils aidé à avoir davantage de confiance de la part des consommateurs, par exemple, ou alors le PDP considèrerait les procédures spécifiques ayant permis cette augmentation de la confiance pour voir si le programme des nouveaux gTLD a été efficace dans ce domaine. Je ne sais pas si vous avez considéré ces interdépendances.

JONATHAN BUCHANAN : Merci Jeff. Je pense que cela correspond à la même catégorie que le PDP des procédures. Il va falloir voir quels sont les chevauchements entre les deux groupes, et voir dans quelles intersections nous pouvons collaborer. Il faudrait évaluer si les mesures prises ont été des mesures de protection efficace pour les titulaires de droit de marque par exemple. Et il me semble que nous allons considérer cela au niveau général, pour considérer les coûts de l'enregistrement des noms de domaine, alors que le PDP le considérera en détail pour voir si la source de cela a été la faisabilité de la mise en œuvre du bureau d'échange concernant les informations de marque, pour voir si cela a représenté une protection efficace pour les titulaires de marque.

Y a-t-il d'autres questions ?

DENISE MICHEL : Denise Michel, de Facebook. J'ai déjà envoyé un email à l'équipe de révision, et le mail ne leur ai pas parvenu, donc je ne sais pas si on a eu un problème au niveau de l'adresse.

Mais en tout cas on a eu différentes études, révisions, initiatives qui semblent être connectées avec vos travaux. Je voulais

souligner cela. Etant donné que tout cela a été sur le courrier qui m'a été rendu.

Concernant le rapport de mise en œuvre publié par le personnel, l'unité constitutive des entités commerciales avait des suggestions concernant le rapport de mise en œuvre préliminaire, et un nombre de ces initiatives et suggestions n'ont pas été incorporées, mais il me semble qu'elles seraient peut-être utiles, et qu'il serait peut-être intéressant que l'équipe de révision les considère. Donc je voulais attirer votre attention là-dessus, ainsi que sur d'autres commentaires qui ont été fournis sur le rapport préliminaire de mise en œuvre.

D'autre part, vers la fin de janvier, le personnel a tenu différents appels concernant l'utilisation malveillante des DNS, et je pense qu'il y a eu beaucoup de personnes qui n'étaient pas au courant de cet appel. Donc je me demande si vous collaborez avec le personnel qui travaille là-dessus, étant donné qu'ils pourraient peut-être avoir une possibilité d'explorer davantage cet espace avec l'équipe de CCT.

JONATHAN ZUCK :

Merci Denise, on a reçu votre courrier, et nous allons considérer tout ce que vous mentionnez là-dessus, y compris les exigences et les commentaires de l'unité constitutive des entités

commerciales. On vous en remercie, et bien sûr, nous collaborons avec le personnel de l'ICANN, et nous allons considérer différentes perspectives des mêmes sujets.

KAREN LENTZ :

Merci Jonathan.

Je voudrais approfondir un peu sur certains des commentaires de Denise. Le rapport de révision de la mise en œuvre qui a été préparé par le personnel, qui faisait partie des documents qui ont informé les travaux de cette sous-équipe constitue un rapport qui n'est pas fréquent. Le personnel n'élabore pas très souvent des rapports de ce type. On a essayé de présenter les informations du rapport sans porter à confusion au sujet de la perspective de qui était représenté dans ce document, et la plupart des commentaires que nous avons reçus, ou plutôt tous les commentaires que nous avons reçus ont été décrits et analysés dans notre rapport de la consultation publique que nous avons remis avec le rapport. Je voulais préciser que les commentaires du BC et des autres ont déjà été envoyés à votre sous-équipe.

Concernant la deuxième question au sujet des activités de révision de l'utilisation malveillante des DNS, on a eu différentes activités de recueil d'informations concernant les mécanismes

de protection de droit, par exemple, qui ont été inclus dans ce rapport. On commence un peu plus tard avec ces travaux, mais nos considérations sont similaires à ce que nous ferions. On a commencé par collecter les données que nous avons, on a organisé des consultations publiques, et nous avons tout remis à l'équipe de révision qui va prendre des décisions concernant les mesures à prendre dans l'avenir.

JONATHAN BUCHANAN : Merci Karen. Y a-t-il d'autres commentaires ?

Pour ceux qui participent à distance, vous voyez sur cette diapo que nous avons une adresse de courrier électronique à laquelle vous pouvez nous envoyer des recommandations supplémentaires de sujets ou de sources de données qu'il faudrait que l'on trouve, ou pour nous souhaiter vos meilleurs vœux. N'hésitez pas à nous contacter.

Je dirais en même temps que toutes les réunions de l'équipe de révision sur CCT sont ouvertes. Le public est libre de venir observer nos réunions. Vous avez des salles Adobe Connect à travers lesquelles vous pouvez écouter nos conversations. Il n'y a pas moyen d'interagir avec nous, car uniquement les membres ont la possibilité de participer et de prendre la parole, mais

autrement vous pouvez nous contacter si à la fin des réunions vous avez des idées à nous faire parvenir.

Et voilà notre photo. Merci tout le monde. On n'est qu'au début de nos travaux, mais on apprécie toutes les informations que vous nous faites parvenir. En ce moment à l'ICANN, il y a beaucoup d'activités en cours, et nous essayons de trouver une manière d'être utiles pour le processus.

Merci, et bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]